

Nombre de membres en
exercice : 15

Séance du 17 décembre 2009

Présents : 12
Représentés : 0
Votants : 12

L'an deux mille neuf, le dix sept décembre, le conseil municipal de CRESSENSAC., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Guy LOURADOUR, Maire.

Sont présents : Jacques LACOSTE, José BELENA, Franck ROCHE, Angélie ROUGIE, Eric TOURNIER, Martine TEYSSANDIER, , Yvette DAILLY, Jérôme IVIGLIA, Roger MALARD, Emmanuel POQUET, Christian DELMAS.

Absents : Anne-Marie BONNEVAL, Jean-Pierre SOURZAT, Jean-Jacques DELPY ;
Est désignée secrétaire de séance : Martine TEYSSANDIER.

i

Objet de la délibération :
Lot-Corrèze Voie d'Avenir

Date de la convocation :
11 décembre 2009
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 17 décembre 2009
publié le : 17 décembre 2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général du Lot a décidé, avec le département de la Corrèze, de mettre en place une démarche de concertation participative.

Le Maire présente à l'assemblée les modalités de la « consultation citoyenne » et lui demande d'en délibérer.

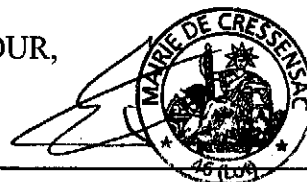
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- D'émettre un avis favorable aux modalités de la « consultation citoyenne » proposées par le Conseil Général du Lot et le Département de la Corrèze.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guy LOURADOUR,



ARRIVE LE :
23 DEC. 2009
CONSEIL GENERAL DU LOT